



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Vingt-cinquième session

Hobart - Tasmanie, Australie, 27 avril – 1^{er} mai 2020

**QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET
DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES**

A. QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (quarante-deuxième session)

QUESTIONS POUR INFORMATION

Normes et textes apparentés adoptés¹

1. À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius (CAC) a adopté le projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers à l'étape 5 en notant qu'il faudrait à nouveau soumettre toutes les observations techniques à l'étape 6, en vue de leur examen par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS).

Nouveaux travaux²

2. À sa quarante-deuxième session, la Commission a approuvé la proposition de nouveaux travaux sur le regroupement des directives du Codex ayant trait à l'équivalence.

Autres questions

3. À sa quarante-deuxième session, la Commission a adopté le Plan stratégique pour 2020-2025³.
4. À sa quarante-deuxième session, la Commission a noté la proposition d'un membre visant à ce que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) collabore avec le CCFICS dans le cadre de ces travaux, en vue de définir des lignes directrices contribuant au contrôle et à l'inspection des produits alimentaires vendus en ligne⁴.

B. QUESTIONS ÉMANANT D'ORGANES SUBSIDIAIRES RELATIVES AUX TRAVAUX DU CCFICS

QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC)⁵

Fraude alimentaire

5. À sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC) a:
 - a) a souligné l'importance des débats en cours concernant d'éventuels nouveaux travaux du CCFICS sur la fraude alimentaire et a pris note de la nécessité de faire avancer les discussions pour accélérer la réalisation de ces travaux, qui en sont actuellement au stade d'un document de travail sur l'analyse des lacunes. À sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif a noté que le groupe de travail électronique sur la fraude alimentaire, présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par l'Iran et par l'Union européenne, sera également coprésidé par la Chine.
 - b) a noté que parmi les thèmes transversaux suivants résultant des débats menés au titre de l'examen critique figure une éventuelle proposition de modification du format utilisé pour les normes relatives aux produits afin d'y inclure une section sur la traçabilité. Ceci est important pour le travail du CCFICS sur la fraude alimentaire.

¹ REP19/CAC par. 76–79, Annexe III

² REP19/CAC par. 96, Annexe V

³ REP19/CAC par.122, Annexe IX

⁴ REP19/CAC par.98

⁵ REP19/EXEC2, par. 7, 33 (iii)

Trente et unième session du Comité du Codex sur les principes généraux

Fraude alimentaire

6. Le Comité a pris note des informations transmises sur les travaux en matière de fraude alimentaire menés par le CCFICS et a encouragé les membres à participer au groupe de travail électronique du CCFICS sur la fraude alimentaire⁶.

Utilisation d'exemples dans les textes du Codex⁷

7. À sa trente et unième session, le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) est convenu des points suivants :

- i. les comités du Codex parviennent dans l'ensemble à faire un bon usage, au cas par cas, des différentes possibilités qui leur sont offertes pour donner des exemples;
- ii. en raison de la diversité des exemples et de leurs utilisations, il n'est pas nécessaire de formuler des recommandations concrètes sur l'utilisation d'exemples dans les textes du Codex pour le moment.

Comités régionaux de coordination^{8,9}

Questions émergentes

8. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) et le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) sont convenus d'appeler l'attention de la Commission et de ses organes subsidiaires sur l'utilité et les résultats de l'enquête sur les questions émergentes recensées dans la région. Les questions suivantes ont été identifiées par les comités régionaux de coordination respectifs:

- CCEURO: la fraude alimentaire, la résistance aux antimicrobiens, les contaminants et les additifs alimentaires et le changement climatique;
- CCAFRICA: la résistance aux antimicrobiens, les résidus de pesticides, la capacité des systèmes de contrôle des aliments, la fraude alimentaire, la contamination de l'eau, la sensibilisation des consommateurs, les aflatoxines et le changement climatique.

9. À sa trente et unième session, le CCEURO a reconnu que la fraude alimentaire n'était pas un sujet nouveau, mais que, en raison de l'évolution de la situation et des chaînes d'approvisionnement alimentaire, il fallait adopter de nouvelles méthodes de travail pour traiter ce problème complexe et a reconnu que le Codex pouvait jouer un rôle important et faciliter les débats mondiaux à l'appui des efforts menés par les pays pour lutter contre la fraude alimentaire.

10. Le Comité a reconnu que le Codex pouvait apporter un appui à de nouveaux travaux visant à élaborer une terminologie et des définitions communes. Il a encouragé le CCFICS à achever ces travaux, dont le CCGP pourrait examiner les conclusions¹⁰.

Vingt-sixième session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO)

Fraude alimentaire et huile de poisson¹¹

11. Le Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO) est convenu :

- i. d'en référer au CCFICS pour la demande formulée par le Chili au sujet de la fraude alimentaire touchant les huiles en général et des préoccupations concernant l'huile de poisson en particulier, en remarquant que le plan de présentation actuel des normes de produits ne permet pas d'inclure la traçabilité ;
- ii. d'encourager le Chili et les membres concernés à participer au groupe de travail électronique récemment lancé sur la fraude alimentaire, établi par le CCFICS, et à porter cette question à l'attention des présidents du groupe de travail électronique.

12. Le Comité **est invité à noter** les questions mentionnées ci-dessus qui seront abordées sous les points de l'ordre du jour pertinents.

⁶ REP19/GP, par. 68-70

⁷ REP19/GP, par. 39

⁸ REP19/AFRICA, par. 15 iii) et par. 11

⁹ REP19/EURO, par. 20 et 14 iii)

¹⁰ REP 20/EURO, par.11

¹¹ REP19/FO, par. 126 iii)&iv)